

Les normes :

EN 166 régit les protections contre les différents risques de dommages de l'oeil ou de la vision, à l'exception des rayonnements

EN 170 régit les filtres pour les rayons ultraviolets (UV) et définit les échelons. Les rayons UV sont la partie du spectre invisible inférieur à 380 nm, ils peuvent provoquer des conjonctivites

Les traitements



anti-rayure



anti-buée



anti-UV

Dangers pour l'œil ou la vision :

- les chocs,
- les projections de particules solides,
- les poussières,
- les projections de liquide, de substances corrosives, de solvants ou d'autres solutions dangereuses,
- les rayonnements, ultraviolets (UV), infrarouges (IR), laser ou lumière bleue
- le froid, la chaleur, le feu ou les projections de liquide en fusion.

Protections oculaires :

- **Les lunettes à branches** protègent les yeux contre les projections frontales de particules et les rayonnements. Les montures, en métal ou en plastique, sont plus robustes que sur des lunettes ordinaires.

- **Les lunettes-masques** ont des coques latérales et protègent les yeux, et toute la zone entourant les yeux, contre les projections frontales et latérales de solides et de liquides.

- **Les masques faciaux, visières et écrans faciaux** protègent la totalité du visage contre les projections de solides, poussières, produits chimiques. Ils se composent d'un système de fixation ajustable, souvent un bandeau, un serre-tête ou un casque, et d'un écran facial. Ils peuvent être combinés avec un casque anti-heurt et/ou un masque respiratoire.

Le matériau des oculaires :

Acétate

résistance aux projections de liquides et de produits chimiques

Polycarbonate

résistance aux chocs et aux particules solides.

Lunettes haute protection

Cat. II

EN 166 EN 170 EN 172



- oculaires en polycarbonate HVI (haute vitesse d'impact)
- monture en polycarbonate protections sus et sous-orbitales incluses
- branches en nylon noires réglables en longueur et en inclinaison
- lunettes indéchaussables
- compatibles avec port de lunettes correctrices
- poids : 29 g

référence **EP1615** Lunettes haute protection Prix HT

Lunettes monobloc

Cat. II

EN 166 EN 170



branches réglables

- oculaires en polycarbonate incolore résistant aux impacts à faible énergie et aux projections de produits chimiques
- forme monobloc avec monture en nylon et protections latérales
- face inclinable et branches réglables
- protection latérale intégrée
- poids : 28 g

référence **EP1636** Lunettes monobloc Prix HT

Lunettes invisibles

Cat. II

EN 166 EN 170



- oculaires en polycarbonate
- forme monobloc avec protections supérieures et latérales
- embouts des branches souples en élastomère
- pont de nez moulé
- protection contre les impacts et les chocs

référence **EP1638** Lunettes invisibles Prix HT

Lunettes à branches, sans monture

Cat. II

EN 166 EN 170



- optique classe 1
- oculaire en polycarbonate jaune ou incolore résistant aux risques mécaniques et aux impacts à température extrême
- branches en nylon, ajustables dans 4 positions, pont 14,2 mm
- protection latérale
- légères : poids 27g
- emballage individuel par boîte de 10

référence **PR1410** Lunettes jaunes, les 10
PR1420 Lunettes incolores, les 10 Prix HT

Sur-lunettes de protection

Cat. II

EN 166



- large oculaire panoramique en polycarbonate monobloc
- conception inédite : un espace est maintenu entre la sur-lunette et les lunettes de vue pour éviter toute détérioration
- branches en nylon, réglables en longueur
- protection UV : 99,5% jusqu'à 380 nm

référence **EP1606** Sur-lunettes Prix HT

Surlunettes à branches incolores

Cat. II

EN 166 EN 170



protection contre les risques mécaniques et chimiques



- optique classe 1
- oculaire et monture en polycarbonate incolore
- résistance aux impacts à températures extrêmes
- barre de protection frontale
- pont 33 mm
- branches en nylon en forme de spatule large
- protection complète : côté, dessus et face
- permet le port de lunettes correctives
- poids 45g
- emballage individuel, par boîte de 10

référence **PR1430** Surlunettes, les 10 Prix HT